LE PEUPLE MÉTIS : UNE NATION QUI DÉRANGE

DAVID CHARTRAND

David Chartrand est le président de la Fédération Métisse du Manitoba (FMM). Depuis près de 40 ans, il milite en faveur de la promotion du programme des Métis et de leur place légitime dans la Confédération canadienne. Il est poussé à défendre cette cause en hommage à l'héritage et aux sacrifices des aînés et des ancêtres métis.

LA NAISSANCE D'UNE NATION AU CŒUR D'UN CONTINENT

On peut dire sans se tromper que, depuis la naissance de notre nation et jusqu'à la tentative de l'assimiler, le peuple métis s'est révélé dérangeant pour une succession de soi-disant maîtres coloniaux. Pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, les lointains dirigeants britanniques, le tout nouveau gouvernement canadien et les colons anglo-protestants, nous avons été un obstacle.

« Malgré toute l'énergie déployée pour nous détruire, nous disperser ou nous négliger, il n'y a jamais eu d'époque où la Nation métisse n'existait pas. »

Mais nous sommes toujours là – nous avons persisté. Malgré toute l'énergie déployée pour nous détruire, nous disperser ou nous négliger, il n'y a jamais eu d'époque où la Nation métisse n'existait pas. Depuis notre origine, il n'y a jamais eu de moment où cette Nation ne fut pas une entité politique.

Et voilà ce qui est au cœur de ce qui nous rend gênants.

Pour comprendre cela, il faut se pencher sur l'histoire.

Thomas Douglas, 5e comte de Selkirk, avait déjà établi une tradition d'achat de terres en Amérique du Nord, notamment à l'Île-du-Prince-Édouard et à Baldoon, dans le Haut-Canada, pour que les fermiers écossais déplacés s'y établissent, lorsqu'il a jeté son dévolu sur la colonie de la Rivière Rouge,

◂ Ernest J Hutchins, *Main Street 1871*, 1970. Image gracieuseté des Archives et collections spéciales de l'Université du Manitoba.

qui représentait un autre endroit idéal. À cette époque, plusieurs peuples autochtones du Nord-Ouest s'étaient établis au confluent des rivières Rouge et Assiniboine : les Ojibwés, les Cris et, bien sûr, la Nation métisse. Aucun des peuples autochtones n'a été consulté pour cette prise de décision.

Il y a eu des périodes de coopération, d'aide et d'ententes réciproques entre les colons de l'Est et les peuples autochtones. Cependant, l'insistance coloniale à importer et à imposer le droit britannique dans les territoires autochtones persistait. Les Métis sont devenus de plus en plus réticents face aux lois coloniales qui tentaient de contrôler l'attribution des terres, les ressources et les activités commerciales.

Si Brian Mulroney a peut-être mené la bataille la plus médiatisée de l'histoire du Canada en faveur du libre-échange, le peuple métis peut revendiquer la première de ces batailles[1]. Bien que la Nation métisse ait existé auparavant, il est généralement admis que notre conscience politique en tant que nation s'est concrétisée lors de la bataille de Frog Plain de 1816 – également connue sous le nom de bataille de la Grenouillère[2].

La bataille de la Grenouillère fut une victoire incontestable pour la Nation métisse, démontrant que les tentatives d'imposer des lois de l'Est – des lois coloniales – portant atteinte au droit des peuples métis à la vie, au commerce, à l'établissement et au profit n'étaient tout simplement pas soutenables. La Nation métisse était trop forte, trop résiliente et trop indépendante pour être contrôlée.

C'est au cours de cette bataille que le drapeau de la Nation a été déployé, signalant à tous que la Nation métisse était bien en vie dans les Prairies. La nouvelle nation, comme les Métis se désignaient eux-mêmes en 1816, avait manifesté la prise de conscience collective nécessaire pour répondre à la définition d'une nation.

Cette nation allait avoir besoin de sa volonté collective au cours des deux cents années suivantes, car la bataille de la Grenouillère n'était pas la dernière bataille à laquelle le peuple métis aurait à faire face.

LE PRIX À PAYER POUR FAIRE DE LA POLITIQUE

En 1870, la loi sur le Manitoba[3] a été négociée par Louis Riel et son émissaire, le père Joseph-Noël Ritchot. Cette loi a ensuite été ratifiée par le gouvernement provisoire des Métis, une entité qui s'est avérée être le premier gouvernement autochtone et le premier gouvernement dirigé par des Métis, faisant de Louis Riel le 1er premier ministre du Manitoba.

Les fondements de la loi découlent d'une liste de droits élaborée par Louis Riel et la Convention de 40[4], ainsi que d'une discussion démocratique et généralisée parmi les Métis de la colonie de la Rivière Rouge.

1 Policy Options, How free trade came to Canada : lessons in policy analysis

2 L'Encyclopédie canadienne, La Bataille de la Grenouillère

3 The Manitoba Act, 1870, Loi sur le Manitoba, 1870

4 Les débats de la Grande Convention, 1870

On assiste alors à la naissance de la province du Manitoba, destinée à protéger les droits des Métis contre la vague de colons venus de l'est. La loi stipule explicitement que toutes les terres détenues par des Métis en vertu des coutumes du pays avant 1870 seront officiellement concédées dans le cadre des nouvelles lois canadiennes. L'article 31 de la loi stipule spécifiquement que 1,4 million d'acres de terre devaient être alloués aux enfants et aux chefs de famille métis.

Mais en fin de compte, le gouvernement canadien a utilisé cette loi contre le peuple métis et a réussi à les chasser des terres où ils étaient nés et qui leur revenaient de droit. Dépossédés de leurs terres, carrément volées par le gouvernement canadien et ses représentants, les Métis ont été forcés de se trouver d'autres endroits où vivre.

C'est ainsi qu'a commencé l'exode des Métis du cœur de leur patrie. Certains ont fini par vivre dans des maisons délabrées sur des concessions routières – des terres destinées à devenir des routes[5]. Certains ont suivi Louis Riel vers le sud, au Montana, ou au Minnesota et au Dakota du Nord. D'autres sont allés vers le nord. D'autres encore, la majorité, sont allés plus à l'ouest et se sont installés dans nos territoires de récolte et au-delà. Il n'y a aucune preuve que notre peuple s'est rendu dans l'est et a reçu un quelconque soutien de la part de proches dans les provinces de l'est, principalement parce qu'il n'y avait pas d'établissements métis dans l'est de l'Ontario et au-delà.

Certains de ceux qui se sont déplacés plus à l'ouest étaient encore prêts à se battre pour leur place dans la Confédération canadienne et ont demandé à Louis Riel de revenir à nouveau pour protéger les familles et la patrie de la Nation contre les colons de l'est. Nombre d'entre eux ont participé à la bataille de Batoche,[6] point culminant de la résistance du Nord-Ouest. Seuls 300 combattants métis ont affronté des milliers de soldats britanniques, dont nombreux étaient des orangistes de l'Ontario, et cette bataille a été la dernière et la pire défaite de la jeune Nation métisse.

Même ceux qui ont évité le combat n'ont pas échappé aux difficultés. Coupé de leurs familles et des autres membres de la Nation métisse, suite à la diminution des troupeaux de bisons, le peuple métis a continué à subir des pertes. Excommuniés et traités comme des expatriés dans la nation qu'ils ont créée, de nombreux membres de la nation, y compris des enfants, sont morts de ces épreuves.

Après 1870 et le règne de la terreur[7] auquel les Métis ont été confrontés, beaucoup ne se sont pas contentés de s'éloigner de la Rivière Rouge et de leurs établissements en terre promise. Craignant la persécution, ceux qui pouvaient se cacher l'ont fait. Ils ont caché leur identité par crainte de la colère des orangistes et par peur des représailles du gouvernement de l'époque. Beaucoup ont permis

5 Indigenous Peoples Atlas of Canada, Road Allowance People

6 L'Encyclopédie canadienne, Batoche

7 Règne de terreur contre les Métis de la Rivière Rouge.

ou encouragé activement les autres à les considérer comme des Canadiens français[8].

Il a fallu des années pour commencer à réparer et à restaurer la culture de la Nation métisse.

Aujourd'hui, je suis fier de constater que nous avons connu des succès. Que ce soit en ce qui concerne les lois sur la récolte, le partage de notre culture, l'investissement dans l'éducation des Métis, la construction de logements et la vitalité économique, nous voyons les débuts de la prospérité pour notre Nation. Nous assistons à une résurgence de notre nation et à la possibilité de retrouver la grandeur que nous avons déjà eue.

Mais le succès peut avoir un coût. Les gens en dehors de la patrie regardent ce que nous avons avec grand intérêt, avides de nous exploiter – à nouveau.

DEVENIR COMMODE – UNE AUTRE MENACE VENANT DE L'EST

Il est clair que la Nation métisse de 1816, avec son nouveau drapeau et sa grande vigueur, a reconnu qu'elle allait devoir protéger le peuple métis, notre gouvernement, notre culture et l'existence de notre Nation. Même à l'époque, nous savions que nous allions devoir nous battre pour conserver ce qui nous appartenait par tradition, par héritage et par droit de naissance.

> *Nous devons chercher à préserver l'existence de notre propre peuple. Nous ne devons pas, de notre propre chef, nous laisser submerger. Si le jour vient où cela se produit, ce ne doit pas être par notre faute.* – Louis Riel, 1870[9]

Il est important de savoir qu'il n'y a pas de système de proportion de sang autochtone pour définir qui est Métis. La Nation métisse ne repose pas sur le concept de la race – ce qui nous unit, c'est notre patrimoine, notre lien avec notre patrie, notre culture, notre objectif commun et notre sentiment partagé de la responsabilité de redresser les torts causés à nos ancêtres. Selon tous les indicateurs universels d'une nation – terres, lois et langue partagées – la Nation métisse existait au 18e siècle et subsiste aujourd'hui.

> **« Ce qui nous unit, c'est notre patrimoine, notre lien avec notre patrie, notre culture, notre objectif commun et notre sentiment partagé de la responsabilité de redresser les torts causés à nos ancêtres. »**

La décision de 2013 de la Cour suprême du Canada dans l'affaire FMM c. Canada[10] a représenté un jalon important en révélant notre histoire métisse et en aidant à établir une relation renouvelée

8 Balado, Un peuple dans l'ombre : La Nation métisse

9 Les débats de La grande Convention, 1870.

10 Thomas R. Berger, Q.C., The Manitoba Metis Decision and the Uses of History

de nation à nation entre la Nation métisse et le Canada. L'entente-cadre subséquente de 2016 entre la FMM et le Canada en vue de favoriser la réconciliation[11] est l'expression de cette nouvelle approche. Nous renouvelons maintenant le partenariat avec les négociations pour l'autonomie gouvernementale et pour les revendications territoriales. Ensemble, nous prendrons des mesures pour réparer les torts et commencer enfin à construire une voie vers la réconciliation.

Mais il y a un mouvement qui prend de l'ampleur dans les provinces de l'est du Canada, à commencer par l'Ontario – des personnes au patrimoine mixte qui tentent de s'identifier comme Métis. Cette identification est basée sur le fait d'avoir un ou plusieurs ancêtres autochtones, mais aucun lien avec la patrie métisse.

Ces nouveaux arrivants qui cherchent à se rattacher à la Nation métisse sont peut-être intéressés par les avantages économiques qui sont soudainement liés à cette citoyenneté. Ils y voient peut-être un moyen d'accéder au pouvoir politique. Ou peut-être, comme beaucoup dans le monde d'aujourd'hui où les lignes de démarcation entre communautés sont de plus en plus visibles et divisées, cherchent-ils simplement un sentiment d'appartenance – en le cherchant et, ce faisant, en s'appropriant l'identité des autres.

Quelle que soit leur situation, ils ne font pas partie de la Nation métisse. Nous nous défendons contre eux pour préserver notre Nation ici, dans l'Ouest. C'est notre patrie, là où nous sommes nés. Nous n'avons pas d'autre patrie.

Malgré cela, nous, les Métis, ne représentons qu'une infime partie de la population des Prairies. Les Canadiens d'origine mixte se comptent par millions. Dans ces conditions, il ne faudrait pas longtemps pour que le peuple de Louis Riel soit dépassé et englouti dans une plus grande entité pan-autochtone sous le couvert d'une nouvelle Nation métisse. Tout ce que nous savons, tout ce que nous représentons et en quoi nous croyons, les choses pour lesquelles nos ancêtres se sont sacrifiés, pourraient être en danger. C'est précisément ce qu'espérait John A. Macdonald lorsqu'il a écrit que les Métis « […] seront complètement submergés par l'afflux d'étrangers qui viendront avec l'idée de devenir des colons travaillants et pacifiques »[12].

Comment les gens de l'est de l'Ontario qui se déclarent maintenant Métis peuvent-ils revendiquer l'héritage du peuple de Louis Riel ? Peuvent-ils s'approprier la souffrance et la persécution du règne de la terreur, ainsi que la violence et la condamnation qui en ont résulté ? Peuvent-ils parcourir la terre et savoir qu'ils se trouvent dans un endroit où le sol est souillé par le sang et la souffrance de la Nation métisse ?

Allons-nous continuer à être condamnés à un rôle de complaisance ou de nuisance par des forces extérieures ? Ou serons-nous enfin reconnus comme un participant à part entière de la Confédération canadienne, comme une nation distincte avec des caractéristiques et une identité distincte ?

11 Entente-cadre en vue de favoriser la réconciliation

12 Thomas R. Berger, Q.C., The Manitoba Metis Decision and the Uses of History

Le temps nous le dira.

Mais moi, comme Louis Riel et les autres défenseurs de notre nation, je ne resterai pas les bras croisés et ne laisserai pas ces forces extérieures voler notre destin. Nous sommes le peuple métis, le peuple qui se possède lui-même. Comme les fleurs des prairies qui font écho à notre broderie perlée, résistantes et cultivées sur cette terre exigeante, le peuple métis continuera à se tenir debout et à résister dans les prairies, comme nous le faisons depuis plus de 200 ans.